

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A CARNON

L'étang de l'Or demeure en 2011 dans un état très dégradé vis à vis de l'eutrophisation, ce qui entraîne une prolifération d'amas de calcaire (cascaills) qui ont pour effet de casser les courants, de combler l'étang et favoriser la putréfaction des sédiments en les isolant de la photosynthèse.

Les apports importants dont cet étang fait l'objet depuis de nombreuses années (pollutions urbaines et agricoles) via son bassin versant expliquent cette situation.

- Les efforts entrepris dans le cadre du premier contrat de baie doivent impérativement de poursuivre et s'amplifier afin de créer une dynamique positive. C'est vital pour l'étang. Le réseau de suivi lagunaire (RSL) du Languedoc-Roussillon reconnaît dans ses conclusions 2010 cet état de fait.

- Un autre constat est que l'étang du maire qui communique avec l'Or a commencé à se dégrader après 1972 avec le rejet des eaux usées de la station d'épuration de Pérols Carnon. Au fil du temps cette dégradation a pris des allures spectaculaires. Tous les anciens pêcheurs professionnels et chasseurs qui ont fréquenté ce lieu peuvent en témoigner. L'étude du BCEOM de 1991 montre qu'il s'agit d'un milieu hyper eutrophe. L'étang du Maire, comme tous les plans d'eau et marais au nord de l'Or, joue un grand rôle pour la chasse et la nidification des gibiers d'eau, ainsi que pour la pêche sur l'étang de Mauguio. Les alevins d'anguilles (civelles) dans le cadre d'un cycle biologique remontent vers l'intérieur des terres en hiver. En provenance de la mer, elles rentrent dans les étangs par les graus et remontent dans les marais et étangs plus au nord des roubines. Ces derniers sont donc des nurseries. Lors des crues, les civelles devenues des anguilles redescendent dans l'Or et repeuplent celui-ci. C'est ainsi que s'effectue le renouvellement du stock d'anguilles dans l'étang de l'Or. Supprimer les pollutions et restaurer les communications est donc un impératif.

- Concernant l'apport d'eau douce, l'Or dispose d'un apport provenant de sept émissaires et du Vidourle. Dans cet ensemble, l'apport des rejets de la station d'épuration, relativement mineur, ne saurait être un argument pour la construire. Par contre, la partie la plus conséquente provient du Vidourle dont l'eau pourrait être mieux utilisée en récupérant l'eau des champs en herbe souvent inondés situés à l'est de l'étang de l'Or. Un système de tuyaux avec siphons passant sous le canal de Lunel permettrait de réaliser cette opération.

- Concernant l'étang du Maire il convient de prendre acte de l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement qui indique qu'avec la mise en œuvre de la future station d'épuration de Carnon : "ces charges rejetées seront et resteront supérieures aux valeurs seuils caractéristiques du mauvais état eutrophique, ce qui signifie que les rejets de la future STEP continueront d'entretenir l'état d'eutrophisation de l'étang du Maire". La DIREN se réfère à l'étude d'impact qui a pris en compte les données du Réseau de Suivi Lagunaire sur l'état du milieu. Donc, avec les rejets de la future station de Carnon, la

qualité des eaux sera améliorée mais ne pourra jamais atteindre un bon état trophique; d'autant plus que la population d'été de Carnon est très supérieure aux 22500 équivalents habitants prévus.

- L'étang du Maire étant classé à plusieurs titres (ZNIEFF etc.) on peut se demander pourquoi l'avis de la DIREN est un avis simple et non pas un avis conforme, serait ce pour dégager sa responsabilité?

L'ETAT DE LA SITUATION NOUS ORIENTE VERS DEUX PRIORITES VITALES :

1- Le rétablissement de la qualité de l'eau de l'étang de l'Or par des mesures au niveau des enjeux, retrouver les différentes catégories d'algues (algues à racines et les herbiers), arrêter la prolifération des cascails implique de refuser des solutions autorisant des charges rejetées supérieures aux valeurs seuils du mauvais état eutrophique.

2- Le rétablissement du rôle de nurseries de l'Or et de ses annexes pour les civelles est une nécessité et à besoin d'une eau de qualité, c'est aussi une nécessité pour restaurer l'aire de repos, de nidification et d'alimentation de nombreuses espèces de l'avifaune, pour revenir à la situation d'avant la première station d'épuration.

De ce fait l'alternative nous apparaît clairement se situer dans le raccordement des effluents bruts de Carnon à Maera, station d'épuration de l'Agglomération de Montpellier.

Pas plus onéreuse que le choix proposé, cette solution était d'ailleurs prévue dans le schéma directeur d'assainissement de la communauté d'agglomération arrêté en 2004 en même temps que le raccordement de Palavas et Vauguières aéroport.

Enfin cette solution serait conforme à l'arrêté du 22 juin 2007 qui indique que les stations d'épuration ne doivent pas être implantées dans des zones inondables, sauf en cas d'impossibilité technique (ce qui n'est pas le cas ici), pour éviter les risques en cas de submersion.

L'ASPRI émet donc un avis défavorable au projet de construction de la station d'épuration de Carnon avec rejet des effluents dans l'étang du Maire et se prononce favorablement pour un raccordement à la station d'épuration de l'Agglomération de Montpellier MAERA comme prévu initialement.

Le Président d'ASPRI
Jean-Pierre MOLLE

Dossier déposé le 23/12/2010 à la mairie annexe de Carnon
Enquête publique du 24/11/2010 au 27/12/2010.